

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi dix-huit septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 11 septembre 2025

PRÉSENTS: Mme JACQUIN Martine, Maire

Mme. et Ms: GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.

Mmes et Ms: DAUPHANT Aude, ERBS Angélique, MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle; BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme. MITAUT Rachel ; M. VALTAT Roger, JEANNIARD Luc.

ABSENTES : Mme VAYSSIERE Nora.

*PROCURATIONS : Mme MITAUT Rachel à Mme MATHURIN Armelle
M. JEANNIARD Luc à Mme GRASSER Sylvie*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BESSON Pierre-Henri.

Ordre du jour :

- *Réhabilitation thermique du Gymnase et des salles annexes : Choix des entreprises suite à l'appel d'offres.*
- *Maison communale chemin de la Charrière : détermination de la valeur que représentait le tènement (maison et terrain) au moment de l'acquisition.*
- *Ecole : point sur la rentrée scolaire*
- *Compte rendu des commissions communales.*
- *Compte rendu des commissions de la CCBE .*
- *Questions diverses*
 - * *Point sur le comice agricole*

Le compte rendu de la séance du 17 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité

ETAT CIVIL

Naissance

LOUSA PIRES Maël : le 28 juillet 2025 à La Tronche

LOUSA PIRES Alya : le 28 juillet 2025 à La Tronche

COSTANZO Mia, Valéria, Alba:05 août 2025 à Saint-Martin d'Hères

Mariages

GAIDO Patrick et TIELLES Delphine:le 06 septembre 2025

Décès :

BARROSO Manuel, Antonio : le 09 août 2025 à La Tronche

PERRIN née RABATEL Andrée : le 14 septembre à Voiron

2025-44-1 : Réhabilitation du complexe sportif : choix des entreprises :

Madame le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la réhabilitation du complexe sportif a été lancée par le collectivité sous forme d'une procédure adaptée, en application des article 4 et 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 10 juillet 2025 pour une remise des offres fixée au 20 août 2025 à 17 heures.

Mme le Maire présente le rapport d'analyse des offres et demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur le choix des entreprises suivantes :

<i>LOT</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant H.T.</i>
01 – Désamiantage	ISOLEA	89 898,83 €
02 – Démolition - Gros-Oeuvre	VISION	98 428,37 €
03 – Couverture – Charpente – Zinguerie – Installation de chantier	CMCD	491 150,93 €
04 - Renfort de structure bois	FREYSSINET	173 893,00 €
05 – Menuiseries extérieures – serrurerie	Métallerie ROLLAND	81 142,00 €
06 – Façade bardage	CMCD	148 806,08 €
07 – Façade polycarbonate	CMCD	65 481,32 €
08 – Cloisons – doublage – faux plafonds	EDP	215 792,67 €
09 – Menuiseries intérieurs bois	CBMA	119 174,83 €
10 – Carrelage – Faiences	CCP	23 500,00 €
11 – Sols souples sportif	SDS	57 400,70 €
12 - Peinture	IPRO	27 263,21 €
13 6 Plomberie – Ventilation – Chauffage	GLÉNAT	356 028,00 €
14 – Électricité – courants forts et faibles	RMATECH	112 342,34 €
<i>TOTAL</i>		2 060 302,28 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* Approuve le rapport d'analyse des offres présenté

* Charge Mme le Maire de signer les marchés avec les entreprises désignées ci-dessus

* Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces marchés et au règlement des entreprises.

2025-45-1 : Maison communale chemin de la Charrière : détermination de la valeur que représentait le tènement (maison et terrain) au moment de l'acquisition.

Madame le Maire expose :

Suite à la vente de la maison communale Chemin de la Charrière nous devons passer les écritures comptables afin de sortir ce bien de l'inventaire communal.

En 2011 l'acquisition portait sur le tènement entier (parcelle A690 - maison + terrain) pour un montant de 106 000 €. Depuis il a été divisé en plusieurs parcelles et il y a eu lieu de définir la valeur (de l'époque) de la maison d'une part et du reste des terrains d'autre part, afin de pouvoir sortir la partie cédée du patrimoine communal.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ces valeurs comme suit :

- Parcelle A1741 (maison) : 84 750,00 €
- Parcelles A 1738 – 1739 et 1740 (terrains devenus parking) : 21 250,00 €

ECOLE : point sur la rentrée scolaire :

Patrice SERRE :

* L'effectif de l'école le jour de la rentrée était de 174 élèves ; pour avoir la certitude de conserver l'ouverture de la nouvelle classe il fallait 175 enfants. La décision de maintien de l'ouverture a donc fait l'objet d'un débat en commission au sein de l'académie ; à l'issue de laquelle nous avons eu confirmation que l'ouverture était maintenue, portant à 8 le nombre de classe à l'école cette année.

* Le corps enseignant a remercié la municipalité pour la nouvelle installation téléphonique mis en place incluant un système d'alerte intrusion et pour les différents jeux installés dans la cour pendant les vacances d'été.

2025-46-1 : Demandes de subvention pour les travaux sylvicoles parcelles 1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 9 - et 17.

Le Maire de la commune de Colombe (Isère),

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2020 (n° 2020.088) autorisant Mme le Maire de demander à tout organisme financeur, quel qu'en soit le montant, l'attribution de subventions, en application de l'article L. 2122-22 26 °du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire que l'Office National des Forêts (ONF) réalise des travaux sylvicoles d'un montant estimé à 3 494,21 € HT, sur les parcelles 1 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 9 et 17 de la commune de COLOMBE;

Considérant que ces travaux consistent dans la taille de formation feuillus, l'élagage de résineux à grande hauteur et le dégagement de régénération naturelle ;

Décide :

- D'accepter le devis de l'ONF concernant les travaux sylvicoles pour l'année 2025
- De solliciter une subvention de 1 048,26 € HT pour la partie Région et 355,19 € HT pour la partie Département (sous réserve de validation à l'instruction).
- De signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente décision

2025-47-1 : Legs route du Tram : Mandat de vente à une agence immobilière :

Madame le Maire expose :

Lors d'une précédente séance le Conseil Municipal avait émis le souhait de solliciter deux agences immobilières pour la vente du tènement Route du Tram (parcelle AC 247 et AC 261) dont la commune est propriétaire suite au legs de M. André MORESTIN.

Cette situation peut être mise en place si la valeur du bien et les conditions sont identiques; ce qui n'est pas le cas ; en effet :

- L'estimation initiale globale faite par l'agence PROXIMO était de 550 000 €, compte tenu des conditions du marché immobilier elle tendrait plutôt vers 440 000 € aujourd'hui.
- L'estimation de LPI s'élève entre 370 000 et 390 000 € ce qui semble un peu bas.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne mandat de vente exclusif à l'agence PROXIMO pour une durée de 6 mois, elle sera chargée de la vente de ces biens (terrain, maison) au meilleur prix ; ceux-ci pourront être cédés en un ou plusieurs lots.
- A l'issue de la période de 6 mois, s'il n'y a pas de proposition au dessus de celle de LPI, l'exclusivité sera levée et les deux agences pourront rechercher un acquéreur.
- Charge Mme le Maire de signer tous documents se rapportant à cette décision.

* En parallèle, la société C2b diagnostics sera sollicitée pour établir les différents diagnostics nécessaires à la vente de ce bien. (Plomb, amiante, plombs, audit...).

Compte rendu des commissions communales.

Aucune réunion n'a eu lieu depuis la dernière séance.

Compte rendu des commissions de la CCBE :

Martine JACQUIN :

Le Conseil Communautaire s'est réuni du 8 septembre et a délibéré que les points suivants :

Administration générale

- Approbation et signature de l'avenant n°1 du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).
- Déclaration sans suite du marché n° 25SE21 relatif à la collecte des points d'apport volontaire verre de la communauté de communes de Bièvre Est.

Finances

- Vote de la décision modificative n° 1/2025 - Budget annexe ordures ménagères.
- Autorisations Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – décision modificative n°1 - exercice 2025 - budget annexe eau.
- Vote de la décision modificative n° 1/2025 - Budget annexe eau

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Transitions

- Autorisation de signer le bail emphytéotique administratif en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles A630 et A631 à Châbons.
- Cession de la parcelle AB 116 - Zone d'activités le Violet - Le Grand-Lemps - évolution du périmètre cédé.
- Mise en place des baux à construction sur le Parc d'Activités Bièvre Dauphine 3 (PABD3).
- Autorisation de signer la convention financière Plan Local de Conservation de Bièvre Liers liée à l'aménagement de la ZAC Bièvre Dauphine 3.
- Attribution d'une subvention à la SARL La Pastina dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements des entreprises commerciales, artisanales et de services avec point de vente.
- Autorisation d'encaissement par PayFip pour la régie de recettes des taxes de séjour.

Urbanisme intercommunal

- Modification des statuts de l'établissement public du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande région grenobloise.
- Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification de droit commun n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) conformément à l'avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

STRATÉGIE ET PLANIFICATION DU TERRITOIRE / CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Mise en conformité des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine de la Rua sur la commune de Renage.
- Autorisation de déposer un dossier Loi sur l'eau pour la déviation de La Bourbe dans son lit naturel d'avant 1990 pour éviter un effondrement de chaussée entre Burcin et Châbons.

PATRIMOINE CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Patrimoine

PC Extension du siège de la CCBE

COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation de la vie locale

- Vote de la rémunération des saisonniers animateurs.

LECTURE PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Lecture publique et développement culturel

- Vote du tarif du spectacle organisé en partenariat avec la MC2 dans le cadre du Ticket culture

Commission « déchet » :

Flavien ROBERT-MICHON:

2 points importants ont été travaillés lors de cette réunion.

- Déchets compostables : la CCBE prévoit de faire un essai de collecte de matières organiques. Cela consistera à déposer des « stokeurs » (10 sur l'ensemble de la CCBE) disposés sur différentes communes et de préférence proches des habitations verticales qui ne possèdent pas d'espace vert. Les habitants déposeront leur déchets dans ces « stokeurs » et recouvriront avec du « broyage » mise à disposition à proximité. Ces bacs seront collectés tous les 15 jours voir 3 semaines, suivant

la vitesse de remplissage. Le but étant de pouvoir enlever un maximum de déchets organiques des ordures ménagères.

Pour ceux qui souhaitent composter chez eux ils peuvent s'adresser à la Communauté de Communes pour s'inscrire à une commande groupée de composteurs (modèle bois ou modèle plastic).

- Valorisation des emballages (bacs jaunes) : une étude a été menée et il est ressorti que le plus pertinent pour notre secteur serait la collecte aux portes à portes pour les Ordures Ménagères et pour les bacs jaunes. Les PAV bacs jaunes seraient enlevés et le ramassage en portes à portes serait réalisé en alternance : une semaine Ordures Ménagères et une semaine Bacs jaunes. La commission a voté l'adoption de ce fonctionnement à l'unanimité. Le bureau de la CCBE doit aussi voter et la décision doit être validée par le conseil communautaire.

Le coût ; comprenant l'achat des bacs, du matériel et le temps passé ; serait d'environ 650 000 €. Actuellement il est possible d'obtenir une subvention à hauteur de 50 %. Si tout se passe comme prévu la distribution des bacs pourrait avoir lieu en avril 2026 pour un début de collecte en mai.

Questions diverses

*** Point sur le comice agricole :**

Martine JACQUIN :

Cette fête a été une vraie réussite, avec beaucoup de bénévoles, de visiteurs, même s'il y avait un peu moins de monde que certaines années en raison de l'absence des animaux. Le samedi matin était plutôt timide mais beaucoup plus de monde et d'ambiance l'après-midi.

Le dimanche le beau temps était de la partie et beaucoup de monde est venu profiter.

Les agriculteurs étaient contents de l'ambiance entre les bénévoles.

La plaquette de présentation de cette fête était bien, avec beaucoup d'annonceurs.

La société d'agriculture devrait revenir vers nous avec les chiffres des bénéficiaires et la part qui reviendra à chaque association qui a participé.

Le 28 novembre la soirée de remerciements des bénévoles aura lieu à Apprieu en raison de la fermeture de notre gymnase.

*** Divers**

Maurice :

* Les travaux de la place du 12 juillet 1944 se déroulent bien et sont plutôt en avance sur le planning prévisionnel

* Maurice et Eliane vont travailler sur le texte, relatif à l'histoire de l'église, qui sera inscrit sur le pupitre prévu à cet effet. Chaque membre de la commission sera destinataire d'un mail pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 mn

Le Maire Martine JACQUIN	Le secrétaire de séance Pierre-Henri BESSON
-----------------------------	--

